



Syndicat de copropriété de la tour Chéops

Contact : -Site internet : [cscheops.hebfree.org](http://cscheops.hebfree.org)

-Mail : [contact.cheops@gmail.com](mailto:contact.cheops@gmail.com)

## Compte rendu du conseil syndical du mardi 4 octobre 2022

Pour information: il n'y a pas eu de compte rendu en septembre, car identique à celui de juillet.

### Rénovation du hall

Les nouvelles normes électriques nous obligent à retravailler les devis afin de pouvoir les prendre en compte en doublant les circuits existants. De plus, les normes IGH imposent de faire constituer par le mandataire de sécurité une notice détaillant procédures et matériaux utilisés, à déposer en préfecture (qui doit la valider avant de pouvoir débiter les travaux).

### Campagne de remplacement des bouches de VMC

Elle a débuté ce lundi 3 octobre et durera jusqu'à la fin du mois. Elle va permettre d'uniformiser la circulation d'air dans la Tour et devrait permettre de mieux réguler la répartition du chauffage. Les clapets coupe-feu, vérifiés en 2019, ne sont pas concernés.

La pose des nouvelles bouches BAP'SI a été votée en AG, et elles seront donc intégralement facturées dans les charges de chaque logement en fonction de sa superficie.

Si vous ne pouvez être présent le jour où votre étage est programmé, inscrivez-vous à la loge pour fixer un autre rendez-vous.

Si vous remarquez une anomalie dans la pose ou s'il y a un sifflement anormal, signalez-le également afin qu'un technicien y remédie.

### Chauffage

Pour tenir compte des recommandations gouvernementales et d'après les prévisions météo, il devrait être remis en fin de mois après accord des 3 Tours.

Rappel. Le chauffage est assuré par des serpentins passant dans les sols, les plafonds et les radiateurs. Les copropriétaires ayant supprimé leurs radiateurs ou ayant posé un parquet flottant (donc forcément isolant) ont ainsi diminué l'efficacité du chauffage dans leur logement et ne doivent donc ni s'en étonner ni s'en plaindre auprès du PC sécurité.

### Locaux vélos

Ils sont de nouveau encombrés par des vélos non utilisés: un nouveau tri va donc être fait avec enlèvement des vélos qui ne sont pas en état immédiat de rouler.

**Attention : pour les 31 vélos retirés des 2 locaux mi-octobre 2021 et actuellement stockés dans le local jaune de l'ASCD, vous avez jusqu'au 31 octobre, dernier délai pour les recupérer (date à laquelle le local doit être complètement vidé et libéré pour l'Association)**

**-les 18 vélos non réclamés et non étiquetés depuis plus d'1 an sont considérés comme abandonnés, et seront emportés par une association le 31 octobre.**

**-les 13 vélos étiquetés que vous souhaitez conserver sont à récupérer et stocker par vos propres moyens (cave, balcon...) et ne doivent en aucun cas revenir encombrer les deux locaux actuels, sans quoi ils seront directement emportés par l'association, et ce, tant que nous n'aurons pas créé un 3<sup>ème</sup> local vélos (sa création pourra être mise à l'ordre du jour de la prochaine AG si les demandes de places continuent à augmenter).**

### Travaux privatifs

Ils sont à déclarer au syndic et au PC sécurité en amont. Il est interdit de toucher à la structure en béton (donc ni rainurage pour passer les câbles électriques, ni percement).